

VIE PRATIQUE

Tarifs des services



(https://www.ocquerre.fr/sites/ocquerre.fr/files/styles/img_1280x768_image_scale__crop_main/public/media/images/salle_des_fete_500.png?itok=7CfWIV0I)

Toutes les informations pratiques pour la location de la salle des fêtes d'Ocquerre.

Salle des fêtes

Capacité

Cette salle peut contenir 80 personnes au maximum.

Elle est accessible aux personnes à mobilité réduite.

Modalités

Les clés sont données le vendredi à 18h00 et doivent être restituées le lundi à 9h00. La salle doit être rendue propre.

Tarifs

- 300 euros pour les habitants de la commune.
- 470 euros pour les habitants hors commune qui doivent être obligatoirement parrainés.

Il est demandé pour tout le monde une caution de 1000 euros et une attestation d'assurance responsabilité civile.

Cimetière

Conditions



Il faut être résident dans la commune pour avoir une concession au cimetière d'Ocquerre.

Il existe trois types concession :

- **Concession individuelle** : réservée à la personne pour laquelle elle a été acquise
- **Concession collective** : réservée aux personnes désignées dans l'acte de concession
- **Concession familiale** : réservée à son titulaire et aux membres de la famille.

Tarifs

Concession trentenaire : 100 €

CONTACT



Mairie

3 rue Grande
77440 Ocquerre

@ Courriel

📞 01 60 01 77 89

🌐 Accueil & services municipaux